

HISTOIRE & TRADITIONS

1814-2014

BICENTENAIRE D'UNE PROMOTION (S)

PAR LE GÉNÉRAL BERTRAND PÂRIS - PROMOTION « MARÉCHAL DE TURENNE » (1973-75)

La promotion sortie en 1913 est venue raviver le souvenir des Marie-Louise, ces quelques 120.000 conscrits levés à l'automne 1813 pendant la campagne de Saxe. Saint-Cyr n'a pas échappé à ce recrutement massif qui a constitué ce qu'on pourrait appeler « les promotions 1814 » aujourd'hui bien oubliées, mais il s'est produit avec une relative anticipation. Si l'on excepte quelques cas rares d'élèves reçus en 1812 et quelques tardifs du début de l'année 1814, les cyrards intègrent tout au long de l'année 1813 avec, notamment, un flot important de 61 futurs artilleurs qui rejoignent le 11 mai.

Il convient d'abord d'observer que les chiffres annoncés depuis des lustres par les annuaires officiels de la Saint-Cyrienne (205 élèves en 1814) sont inexacts car on dénombre au moins 554 élèves ayant quitté Saint-Cyr ou ayant été promu en 1814. Les promotions sorties entre la fondation de l'École en 1803 et sa dissolution en juillet 1815 n'ont que rarement été étudiées. Les milliers d'élèves ayant hanté Saint-Cyr à cette époque ne sont dans aucun annuaire sérieux. Cela tient à la complexité de l'étude et au travail de recherche à y consacrer.

Pour 1814, on trouve d'abord les cas « normaux » de garçons ayant effectué une scolarité normale et ayant été promu sous-lieutenants d'infanterie le jour où ils ont quitté l'École ; je n'en ai trouvé que... 36, la plupart d'entre eux d'ailleurs sortis au cours de la première Restauration ! La seule chose « anormale » est la durée de la scolarité puisque, en théorie, la formation devait durer deux ans. En l'espèce, elle dure en moyenne à peine douze mois. Puisque nous sommes sur de petits nombres, citons les deux cavaliers et les neuf élèves partis dans la Maison de Louis XVIII ou de son frère et dans la garde royale.

Des artilleurs

Vient ensuite une belle promotion d'artilleurs à pied sortie le 28 mars 1814. Ce sont 60 élèves promu lieutenants en second qui ont rejoint ce jour là une école d'artillerie pour recevoir une formation complémentaire qui n'était pas dispensée à Saint-Cyr, auxquels il faut ajouter six élèves sortis à des dates différentes. Ils ont donc fréquenté des écoles aujourd'hui disparues comme Douai, Toulouse, Besançon, Strasbourg, Rennes, Auxonne, etc... La plupart n'ont pas participé à la campagne de

France. Ils n'ont pas tous fait carrière après la chute de l'Empire, mais un certain nombre d'entre eux ont poursuivi jusqu'au grade de capitaine, plusieurs étant même devenus colonels ou généraux. Parmi eux, le général François Larchey (1795-1881) sera général de division.



Le général Charles de Bousingen

De la garde impériale

L'histoire de la Garde Impériale est liée à celle de Saint-Cyr car pour encadrer les sections de la Jeune Garde (Tirailleurs, voltigeurs et flanqueurs) 162 élèves, pour une bonne partie sortis non officiers le 22 décembre 1813, ont été promu sous-lieutenants les 19 et 21 février 1814, déjà presque aguerris. Ils ont été classés à la promotion 1814 en raison de la date de remise de leur épauvette. Plusieurs ont été blessés à la bataille de Laon. Quatre d'entre eux ont été tués ou mortellement blessés sous les murs de Paris dans les dernières journées de la campagne de France : Danlane, La Vauguyon, Laporte et Le Moine. Très peu d'entre eux ont rejoint les unités de l'armée de Louis XVIII ; il est donc assez difficile de les suivre après 1815. J'ai cependant trouvé quelques exemples : Pierre Joseph Boyer (1796-1867), fils d'un général

de la République et de l'Empire, du 10^e Tirailleurs, passera dans la cavalerie et commandera le 8^e Cuirassiers avant de recevoir ses étoiles en 1855. Véridique Najeau (1795-1874) qui avait servi au 1^{er} Voltigeurs sera avocat puis député.

Perdus en cours de route

Quarante-trois élèves ont été rayés des contrôles en 1814. Ils n'ont pas été comptabilisés au nombre des anciens élèves de Saint-Cyr. Les causes de départ sont multiples, toutes ne sont pas connues. Il y a d'abord des élèves jugés trop jeunes ou immatures et qui ont été renvoyés. On trouve aussi des malades ou des accidentés qui ont été réformés. Adrien Boudon de La Roquette correspond très vraisemblablement à ce profil car on le trouve percepteur, emploi réservé classique durant tout le XIX^e siècle. Et puis il y a aussi des cas très intéressants qui ont été rayés des contrôles parce qu'ils avaient trouvé un emploi... dans l'armée, et par anticipation. On ne sait pas très bien quand Henri Moulinard a été rayé des contrôles, mais il est promu sous-lieutenant le 13 décembre 1815, largement après la dissolution de l'École. Il servira aux Hussards de la Reine devenu en 1815 2^e Hussards mais sa carrière ne survivra pas au convolage en justes noces dix ans plus tard. On peut citer aussi Félix Bigot de la Touanne : immatriculé à Saint-Cyr le 4 août 1813 sous le n° 4976, il en sort sans avoir achevé sa scolarité, les rôles indiquant simplement *rayé des contrôles*. Sous-lieutenant, il suit Louis XVIII à Gand avec son frère Amédée, mais quitte l'armée en 1819. Il a été contrôleur général des travaux de la ville de Paris de 1820 à 1835 puis administrateur des hospices d'Orléans et membre du conseil municipal de cette ville en 1843. Tous ces *rayés des contrôles* ont été réintégrés dans la liste des anciens élèves de Saint-Cyr.

HISTOIRE & TRADITIONS

Rendus à leur famille

Il convient maintenant de parler d'un gros bataillon d'élèves passés sous silence par l'histoire « officielle » et dont nombre d'entre eux ont fait carrière : les *rendus à leur famille*. A partir du 3 avril 1814, le gouvernement provisoire présidé par Talleyrand prend un nombre important d'arrêtés dans des domaines variés. Le 8 avril, l'un d'entre eux touche *les Formes et la Direction de l'Éducation des enfants*. Il faut absolument trouver un moyen de vider Saint-Cyr de tous ces élèves dont la majorité est issue de familles favorables à l'Empereur. Mais on va le voir, cette mesure touche aussi des légitimistes. *Aussi, considérant que le système de diriger exclusivement vers l'état et l'esprit militaires les hommes, leur inclination et leur talents, a porté le dernier Gouvernement à soustraire un grand nombre d'enfants à l'autorité paternelle ou à celle de leur famille, pour les faire entrer et élever suivant ses vues particulières dans des établissements publics ; que rien n'est plus attentatoire aux droits de la puissance paternelle, et que, d'un côté, cette mesure vexatoire s'oppose directement au développement des différents genres de génie, de talents et d'esprit que donne la nature, et dont l'ensemble varié forme la richesse morale publique ; qu'enfin la prolongation d'un pareil désordre serait une véritable contradiction avec les principes d'un Gouvernement libre, et par voie de conséquence, tous les enfants qui ont été placés dans des écoles, lycées, institutions et autres établissements publics, sans le vœu de leurs parents, ou qui seront réclamés par eux, leur seront sur-le-champ rendus et remis en liberté.*

Faute de sources, il est difficile de tracer un projet de mobilité pour chacun des 236 élèves concernés. La plupart ont entre 16 et 18 ans. On voit des exemples très divers à commencer par des élèves rendus à leur famille et qui le lendemain entrent dans la garde royale ou les gardes du corps. Hippolyte



François Dudevant, mari de George Sand

de Barrau (1794-1863), légitimiste bon teint est de ceux-là ; mais il est tellement incontrôlable qu'il sera mis à la retraite d'office en 1829. Etienne Borne de Gouvault est rendu à sa famille pour intégrer le 16 juin les gardes du corps de Louis XVIII âgé seulement de 17 ans. Il fera ensuite carrière dans la ligne, promu capitaine à Alger en 1831 et fait chevalier de la Légion d'honneur en 1840. J'ignore la sensibilité politique d'Etienne Charles Bru (1795-1858). Ce fils d'agriculteur du midi est renvoyé dans ses foyers le 11 juin et le 16 il est garde du corps à la compagnie de Wagram. Il fait une carrière dans la Ligne et finit capitaine et chevalier de la Légion d'honneur. Le 27 juin, c'est François Brachet (1793-1853) qui intègre la prestigieuse compagnie de Luxembourg des gardes du corps. Il démissionne en 1820 étant capitaine et chevalier de la Légion d'honneur. Quant à Victor Perrin (1796-1853), fils du maréchal Victor, il avait intégré le 14 janvier 1814. Son père ayant choisi de faire allégeance à Louis XVIII puis de le suivre à Gand, son fils a quitté Saint-Cyr bien avant d'être formé et a intégré les gardes du corps profitant ainsi de *l'arrêté Talleyrand*. Il fera une carrière dans l'ombre de son père et finira sénateur nommé par un Napoléon III sans rancune.

Ce travail a pu être réalisé grâce aux états manuscrits conservés dans les archives de la Saint-Cyrienne. Ils présentent, classés par numéro de matricule, tous les élèves passés par Saint-Cyr jusqu'en juillet 1815. S'il fallait recomposer une promotion 1814, on pourrait dire qu'elle se composait de 554 élèves dont au moins deux étrangers, un Suisse et un Hollandais. Trente-six ont eu une scolarité d'environ un an les conduisant à être promus sous-lieutenants dans un régiment d'infanterie. Cent cinquante-deux sont sortis non promus et ont reçu leur épauvette dans le Jeune Garde en février. Soixante et onze sont sortis lieutenants en second dans une école les conduisant à rejoindre un régiment d'artillerie à pied. Deux cent trente-neuf ont été rendus à leur famille, en réalité pour un certain nombre, s'engager dans la carrière, mais d'une autre façon. Cinquante et un ont été rayés des contrôles en cours de scolarité, mais un certain nombre d'entre eux a fait une carrière d'officier. Deux cavaliers sont venus s'égarer. On ne possède pas d'information sur le devenir de quatre élèves bien intégrés mais dont on ignore les conditions de sortie. Cinq autres enfin sont mentionnés par d'autres sources que nos états.

En fonction des sources qui pourront être trouvées, chacun de ces élèves trouvera sa place dans le Dictionnaire historique et biographique des saint-cyriens dont la réalisation en est actuellement à mi chemin.

